

## L'autoconsommation solaire pour les petits professionnels : ENGIE lance My Power pour les pros



Soucieux d'agir pour la transition énergétique, 32%<sup>1</sup> des professionnels sont intéressés par l'autoconsommation d'énergie avec des panneaux solaires. C'est pourquoi ENGIE lance My Power pour les pros, une offre clé en main à destination des très petites entreprises et des professionnels (artisans, commerçants, professionnels de santé, etc.) pour accompagner leur transition vers une économie neutre en carbone.

### Accélérer la transition énergétique en produisant sa propre électricité solaire

Parce qu'elle permet aux professionnels de produire leur électricité directement là où elle est consommée, à partir d'une énergie 100% renouvelable, l'autoconsommation d'énergie solaire participe activement à la transition énergétique.

### Une solution clé en main, adaptée aux spécificités des professionnels

L'offre My Power pour les pros d'ENGIE permet aux professionnels de produire et de consommer leur propre énergie solaire en toute sérénité. Afin de les accompagner et de faciliter leur transition vers une électricité verte, **ENGIE les aide à chaque étape et réalise toutes les démarches administratives, d'installations et d'après-vente :**

- **Une étude est réalisée au préalable par le bureau d'étude d'ENGIE** afin de proposer une solution adaptée à chaque professionnel, prenant en compte ses consommations énergétiques, les spécificités du bâtiment et son budget.
- La pose en surimposition des panneaux solaires, d'une puissance allant de 3kWc jusqu'à 36 kWc, est réalisée par des **professionnels certifiés RGE QualiPV..**
- Un site internet dédié est à la disposition des clients professionnels **pour leur permettre de suivre leur production d'électricité en temps réel.**

<sup>1</sup> Etude quantitative ENOV réalisée au 1er trimestre 2021 sur un échantillon de 400 professionnels.

Question posée auprès de propriétaires d'un local indépendant : « Une offre de panneaux photovoltaïques sur votre local, dans l'objectif de produire vous-même une partie de l'électricité de votre entreprise. Trouvez-vous cette offre : 1. Très intéressante, 2/ Assez intéressante 3/ Peu intéressante ». 32% correspondent à la somme des réponses 1 et 2.

- Un **service après-vente dédié** est également mis à leur disposition afin d'assurer la maintenance de leurs équipements, notamment en cas de problème sur l'installation.

## Réduire sa facture d'électricité grâce à l'autoconsommation

Les panneaux photovoltaïques installés sur le local professionnel captent l'énergie solaire transformée en électricité, en courant continu, puis convertie en courant alternatif. L'électricité auto-produite peut alimenter tous les postes énergétiques nécessaires à l'activité : chauffage, éclairage, eau chaude, climatisation, appareil de production...

Les clients professionnels peuvent ainsi consommer leur propre électricité en toute autonomie et générer **jusqu'à 3 000€ d'économies par an sur leur facture d'électricité<sup>2</sup>**.

L'énergie produite par les panneaux et non consommée sur place est par ailleurs automatiquement injectée sur le réseau et vendue à un prix fixé par l'Etat, à 0,10/kWh ou 0,06/kWh en fonction de la puissance installée..

Les professionnels peuvent bénéficier de prime de l'Etat pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Cette prime dépend de la puissance installée et peut aller jusqu'à 5 760 €<sup>3</sup>. Des aides locales sont également proposées dans certaines villes ou départements.

Pour en savoir plus sur My Power pour les professionnels [cliquez ici](#)

### A propos d'ENGIE France BtoC

ENGIE France BtoC est l'entité du groupe ENGIE dédiée à la commercialisation d'énergie (gaz naturel et électricité) et des services associés aux clients particuliers et petits professionnels en France. ENGIE France BtoC compte 7 000 collaborateurs dont 3 000 techniciens et plus de 200 agences via sa filiale ENGIE Home Services.

Nos équipes innovent chaque jour pour faire d'ENGIE BtoC l'acteur de référence sur les marchés des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement, du confort durable et des nouveaux usages. Notre ambition est d'aider nos clients à agir en faveur de la transition énergétique, en consommant moins et mieux, et de les accompagner ainsi vers une utilisation plus frugale et maîtrisée de l'énergie.

Contacts presse ENGIE France BtoC : Agence RPCA

Jessica Djaba – j.djaba@rpca.fr – 06 20 65 71 44

Mary Barthe - mary.barthe@hkstrategies.com - 06 12 62 08 45

Cathy Bubbe – c.bubbe@rpca.fr – 06 19 68 54 94

---

<sup>2</sup> Les économies moyennes par an sur la facture d'énergie peuvent varier en fonction de l'activité. Le calcul des 3000 € est réalisé à partir de données de production issues du site PVGIS (prenant en compte l'inclinaison et l'orientation du toit), de données de consommation estimées grâce à la date de construction du logement et le nombre d'occupants (références obtenues avec le rapport RAGE 2014, ADEME) et d'un taux d'autoconsommation fixé à 70%. Le montant en euros est calculé en multipliant les kWh autoconsommés (production solaire multipliée par le taux d'autoconsommation) avec un prix du kWh fixé à 0,208 € pour les 10 prochaines années. Ce prix est défini sur base du tarif réglementé Heures Pleines 12kVA applicable au 1er février 2021 sur lequel est appliqué une augmentation de 2,5% par an sur les 10 prochaines années. Informations données à titre indicatif, qui ne tiennent pas compte des habitudes de consommation, du contrat d'énergie souscrit et de l'éventuelle revente sur le réseau.

Exemple pour 3080€ TTC d'économie / an : restaurateur ayant une consommation annuelle de 51,6MWh/an situé à Marseille (13), orienté plein sud, inclinaison du toit à 35° par rapport à l'horizontale et une puissance installée de 18 kWc.

<sup>3</sup> Conformément à l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en France métropolitaine. La prime de 5 760€ correspond à un kit photovoltaïque en autoconsommation My Power de 36kWc. Le montant est obtenu en multipliant la puissance installée (36kWc) par une prime de 160€/kWc installé conformément à l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017. Cette prime sera versée sur 5 années, soit 1 152€ par an.